Ville de Lausanne
Service du contrôle
des habitants
case postale 5354 – 1002 Lausanne

Direction de la sécurité
et de l'économie

COMMUNIQUE DU 18 JANVIER 2019

Information relative aux factures envoyées par SERAFE AG, le nouvel organe suisse de perception de la redevance de radio-télévision

Depuis début janvier 2019, Serafe AG a procédé à l'envoi de 3,6 millions de factures dans lesquelles il est précisé que les personnes concernées doivent s'adresser directement au contrôle des habitants de leur commune en cas de divergence.

Lors d'une réunion, le 16 janvier dernier, entre le comité de l'Association suisse des services des habitants (ASSH) et des représentants de l'Office fédéral de la communication (OFCOM) et de Serafe AG, le comité ASSH a fait part de son mécontement et a exigé des changements afin d'améliorer la situation, et ce, dans un délai raisonnable[1]. Par ailleurs, nous déplorons également que Serafe AG n'ait pas pris la peine d'informer préalablement les bureaux de contrôle des habitants d'un tel envoi.

Dans la pratique, si les données enregistrées dans les registres des habitants du canton de Vaud sont transmises au Registre cantonal des personnes (RCPers) dans le respect des dispositions légales et plus particulièrement en relation avec la législation en matière d'harmonisation des registres, la communication des données à l'entreprise Serafe AG est effectuée, pour l'ensemble du canton de Vaud, par l'administration cantonale vaudoise. Il appartient ensuite à Serafe AG de traiter ces informations et de les exploiter correctement pour établir les factures correspondantes. Nous tenons à préciser ici que les bureaux de contrôle des habitants en général, et le Service du contrôle des habitants de Lausanne en particulier, n'ont jamais été associés aux préparatifs des processus et procédures réglant les modalités de cet échange de données avec l'entreprise Serafe AG et que, par voie de conséquence, notre responsabilité ne saurait être engagée.

Toutefois et afin de respecter au mieux notre mission de service publique, il va de soi que les données erronées, **imputables au Service du contrôle des habitants**, seront rectifiées sur demande, de préférence par e-mail, à l'adresse **controle.habitants@lausanne.ch**. Pour ce faire, nous vous invitons à nous transmettre une **copie** de la facture Serafe AG et nous indiquer les corrections souhaitées ainsi que vos coordonnées téléphoniques. L'analyse des causes possibles étant complexe, le Service du contrôle des habitants aura à cœur de répondre aussi vite que ses disponibilités le lui permettront.

A toutes fins utiles, nous tenons ici à préciser que nous avons reçu, à ce jour, environ 400 réclamations, dont 110 ont été traitées et analysées. Sur ces 110 dossiers, 6 ont nécessité une correction de la part du CH, contrairement au 106 restants qui sont rigoureusement exacts dans le registre des habitants de Lausanne.

Important :

Pour toute question concernant les modalités de paiement (demande de délai, acompte et autre demande d'exonération), ces éléments sont exclusivement de la compétence de Serafe AG que nous vous prions de contacter directement (Tél 058 201 31 67, info@serafe.ch).

Le Service du contrôle des habitants

[1] Voir le communiqué de presse sur le site de l'ASSH (www.vsed.ch)